

# CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2026/2027

## Pôle d'Enseignement Supérieur en Voie Scolaire/**Apprentissage** – Assomption Chambéry

### ACCUEIL LYCEE SAINT-AMBROISE

A partir du **20 août 2026**, vous pourrez joindre le lycée, de 9h à 12h et de 14h à 17h au 04 79 33 12 55

A partir du 1er septembre, l'établissement sera ouvert du lundi au vendredi de **7h30 à 18h20**.

Cours possibles du lundi au vendredi entre **8h00 et 17h45** - Récréations 9h55 -10h10 et 15h40 -15h55

### DATES DE RENTRÉE

#### ○ **BTS 1ère année : SAM - CI - CG - MCO - GPME - NDRC :**

Rentrée administrative : **jeudi 3 septembre 2026 à 8h45 en salle polyvalente.**

Un **séminaire d'intégration obligatoire** est organisé le **jeudi 3 de 8h45 à 16h40, et le vendredi 4 septembre 2026 de 9h00 à 17h30.**

Le vendredi 5 septembre après-midi est **libéré pour les étudiants en Voie Scolaire** (BTS SAM/MCO/CI/CG).

Les apprentis (BTS GPME/NDRC) seront en activités dans l'établissement.

Le programme détaillé de ces 2 journées vous sera remis ultérieurement.

Début des cours : **lundi 7 septembre 2026** selon l'emploi du temps pour **les étudiants en voie scolaire** et **les apprentis en BTS.**

Les étudiants auront la possibilité de déjeuner au self ou à l'espace snacking dès le 1<sup>er</sup> jour de cours.

#### ○ **BTS 2ème année : SAM - CI - CG - MCO :**

Rentrée administrative : **lundi 7 septembre 2026 à 9h** en salle polyvalente. **Début des cours le même jour à 10h20** selon l'emploi du temps.

#### ○ **BTS 2ème année : GPME – NDRC :**

Reprise : **mercredi 2 septembre 2026 à 13h30** pour la **préparation du séminaire de rentrée.** Horaires de la ½ journée : 13h30/17h00. Présence dans l'établissement **jeudi 3 et vendredi 4 septembre 8h00/12h00-13h30/17h30.**

Début des cours : **jeudi 10 septembre 2026 à 8h00.**

#### ○ **Bachelor RZIE :**

Rentrée : **lundi 14 septembre 2026 à 10h00.** Début des cours à 13h30.

#### ○ **Licences Commerce, Vente, Marketing et Ressources Humaines :**

Rentrée : **lundi 28 septembre 2026 à 10h00.** Début des cours à 13h30.

#### ○ **Ms Manager Ressources Humaines 2ème année :**

Rentrée : **lundi 21 septembre 2026 à 8h30.** Début des cours à 9h00.

### MATÉRIEL INFORMATIQUE ETUDIANTS

Afin de répondre aux évolutions des référentiels, et de permettre à chacun de travailler dans les meilleures conditions et en autonomie, **nous demandons aux étudiants de s'équiper d'un ordinateur portable. En cas d'achat de matériel,** nous vous conseillons l'achat d'un PC Windows Core i3 avec 8Go de RAM et au minimum 256Go SSD de mémoire.

Ce matériel est destiné à être utilisé en classe, à la demande des enseignants. **Il ne s'agit en aucun cas de remplacer les supports papiers.** Pour les apprentis, le **Pôle Apprentissage** propose un **prêt de matériel** correspondant aux éléments ci-dessus. Un recensement des besoins aura lieu lors de la rentrée administrative.

#### **IMPORTANT - ECOLE DIRECTE – BTS Voie Scolaire**

Le site École Directe est un lien informatisé entre l'établissement et les étudiants (et éventuellement les parents). Il permet le suivi scolaire (notes, bulletins, etc..), la consultation d'informations importantes émises par la direction, la consultation de l'agenda scolaire et le suivi financier pour les étudiants (facturation, paiement sécurisé et self) tout au long de l'année.

**Nous attirons votre attention sur le fait que les identifiants parents et étudiants en voie scolaire ne donnent pas les mêmes accès.** Celui des parents permet un accès à tous les renseignements scolaires et financiers, alors que celui de l'étudiant est limité à la consultation de la vie scolaire (notes, absences et retards...).

#### **VIE ÉTUDIANTE – Voie scolaire et apprentissage en BTS**

Un **règlement intérieur** spécifique s'applique aux étudiants de l'enseignement supérieur. Il vous a été transmis à l'inscription. Chacun s'engage à le respecter. Le règlement intérieur sera disponible sur École Directe et sur le site de l'établissement. Les apprentis de BTS seront par ailleurs soumis au règlement AKTEAP pendant leur présence en entreprise.

Le **Pass' Région** est une carte permettant aux jeunes de bénéficier de nombreux avantages dans toute la région Auvergne-Rhône-Alpes et avec une aide accessible sous conditions pour le financement du BAFA/BAFD, BNSSA ou du permis B.

Le Pass' Région est gratuit et valable sur toute la durée de la scolarité. **Le Pass' Région est rechargé en septembre par l'établissement d'accueil pour l'année scolaire.**



**Le Pass' Région est obligatoire.** Il permettra d'entrer dans l'établissement et d'accéder au self.

Pour commander le Pass' Région et avoir plus d'information, consulter:

<https://www.auvergnerrhonealpes.fr/passregion>

#### **DEMANDE D'AMÉNAGEMENTS DES ÉPREUVES DE BTS - ETUDIANTS ET APPRENTIS**

Les étudiants souhaitant bénéficier d'un aménagement pour les épreuves du BTS doivent contacter **Mme MARIN-CUDRAZ dès la rentrée de septembre jusqu'au 25 septembre 2026.**

Les premières demandes nécessitent un bilan orthophonique ou neuropsychologique de moins d'un an.



Les étudiants ayant déjà bénéficié d'aménagements d'examens et souhaitant les reconduire doivent transmettre cette notification à **Mme MARIN-CUDRAZ dès la rentrée de septembre jusqu'au 25 septembre 2026.**

#### **A NOTER**

**Relevés semestriels** : Ils seront directement disponibles sur École Directe. **Aucun envoi par courrier ni duplicata ne sera délivré.** N'oubliez pas de les télécharger et les sauvegarder au fur et à mesure.

**Certificats de scolarité pour les BTS en voie scolaire** : Ils seront disponibles et téléchargeables sur École Directe dans les 2 semaines après la rentrée.

**Attestations d'entrée en formation pour les BTS en apprentissage** : Ils seront disponibles auprès de Morgane D'Esplanel dès la rentrée.

**Les changements de coordonnées** sont modifiables directement sur École Directe.

**Assurance scolaire** : L'établissement a souscrit pour l'ensemble des jeunes de l'établissement une assurance individuelle accident. **Il est inutile de nous fournir l'attestation de votre assurance.**

**Liste des manuels scolaires à acheter pour les étudiants en voie scolaire** : Chaque étudiant doit **OBLIGATOIREMENT effectuer leur acquisition avant le 7 septembre 2026.** Pour les apprentis en BTS, le Pôle Apprentissage fournira les manuels selon les recommandations des formateurs.